



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E187219

VALABLE JUSQU'AU 01/11/2023

ÉDITÉ LE 07/09/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2015

Forme juridique : SCOP-SAS

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALONS EN CHAMPAGNE

Siret : 425 093 143 00013

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 425093143

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 77515577

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 77515577

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : PERCHAT MIREILLE

14 RUE PRINCIPALE
51130 VILLESENEUX

Téléphone : 03 26 66 41 15

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : patrickperchat51@gmail.com

Responsabilité légale :

PERCHAT MIREILLE DIRECTEUR

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/12/2021
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/11/2021
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	06/12/2021
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/12/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	02/11/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/12/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/12/2021
o Isolation des combles perdus	06/12/2021
o Isolation des planchers bas	06/12/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.